

N°30
JUILLET 2019

LA COMMUNAUTÉ

LE MAGAZINE DE LA
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE MIRIBEL ET DU PLATEAU



MIEUX SE LOGER
SUR LA CÔTIÈRE.
PROGRAMME LOCAL
DE L'HABITAT
2020-2026



ARCHIPEL MÉTROPOLITAIN

Depuis le début de ma présidence en 2008, je n'ai eu de cesse d'alerter les élus sur l'interdépendance croissante entre l'agglomération lyonnaise et le territoire de la Côteière et sur la nécessité de créer enfin les conditions d'un dialogue constructif entre nos collectivités. J'ai longtemps eu l'impression de prêcher dans le désert tant l'incompréhension ou l'indifférence, installée depuis la fin des années 90, avaient rendu suspecte toute initiative pour recréer du lien entre territoires voisins.

Je crois à une communauté de destin entre la Côteière et l'agglomération lyonnaise au même titre que le Pays de Gex a une communauté de destin avec le Grand Genève. Est-ce une opportunité ? Oui, j'en suis convaincu. Cependant je ne méconnaiss pas les tensions que cette proximité peut générer sur notre territoire limitrophe, ni les exigences élevées des nouvelles populations qui s'installent sur la Côteière dans une logique de bassin de vie, et qui font fi des frontières administratives tout en attendant des services équivalents à Miribel ou à Beynost, à ceux dont ils pourraient bénéficier s'ils habitaient Neuville ou Fontaines-sur-Saône. Le temps n'est ni aux rancœurs, ni aux rancunes. Le temps est désormais à la responsabilité de travailler ensemble pour construire des politiques publiques au service des habitants d'un même bassin de vie, celui de l'aire métropolitaine lyonnaise. Trois scénarios se dessinent devant nous. Un scénario, que je qualifierai d'attentiste, consisterait à ne faire que de l'affichage afin que, définitivement, rien ne change dans la gouvernance. Un second scénario, imposé par la loi, viserait à intégrer de force les territoires périurbains périphériques dans la Métropole lyonnaise. Le dernier scénario tend à renforcer l'autonomie des intercommunalités de la première couronne métropolitaine pour, ensemble, construire une gouvernance équilibrée sur des enjeux qui ne peuvent se limiter aux simples limites administratives de nos territoires.

Le dernier scénario, vous l'avez compris, a ma préférence. L'erreur historique commise par nos voisins de la 3CM de ne pas concrétiser la fusion entre nos deux intercommunalités sera sans doute réparée, un jour, de gré ou de force, par le Préfet. Mobilités du quotidien, déclassement de l'A6-A7, anneau bleu, gestion du Rhône et de ses berges, réindustrialisation des territoires, ... Les dossiers ne manquent pas et seule la création d'une grande Côteière aindinoise sera en mesure de porter une vision équilibrée de l'aménagement du territoire, au côté de la Métropole lyonnaise.



Pascal Protière
Président de la CCMP

LA
COMMUNAUTÉ

LE MAGAZINE DE LA CCMP :
BEYNOST, MIRIBEL, NEYRON, ST-MAURICE-
DE-BEYNOST, THIL, TRAMOYES

CCMP
COMMUNAUTÉ
DE COMMUNES
Miribel • Plateau

1820, Grande rue - 01700 MIRIBEL
Tél : 04 78 55 52 18 - mail : infos@cc-miribel.fr - www.cc-miribel.fr

Directeur de la publication : *Pascal Protière*
Rédacteur en chef : *Sébastien Bénétullière*
Conception-rédaction / création et mise en page : *J'articule*
Images / illustrations : *AKY Studio, CCMP, Lotfi Dakhli, Mélanie Masson, Shutterstock, iStock, Thierry Demko, Dombes Côteière Tourisme*
Impression : *ICA Courand*, en 10 000 exemplaires sur papier FSC
Prochaine parution : décembre 2019
Dépôt légal en cours.

FOREST
STEWARDSHIP
COUNCIL

EST-IL POSSIBLE DE FAIRE ENLEVER LES VÉHICULES GÊNANTS ?

Un véhicule est considéré comme gênant lorsqu'il est arrêté, stationné ou abandonné sur un emplacement non autorisé ou lorsqu'il est stationné pendant plus de 7 jours consécutifs sans être déplacé.

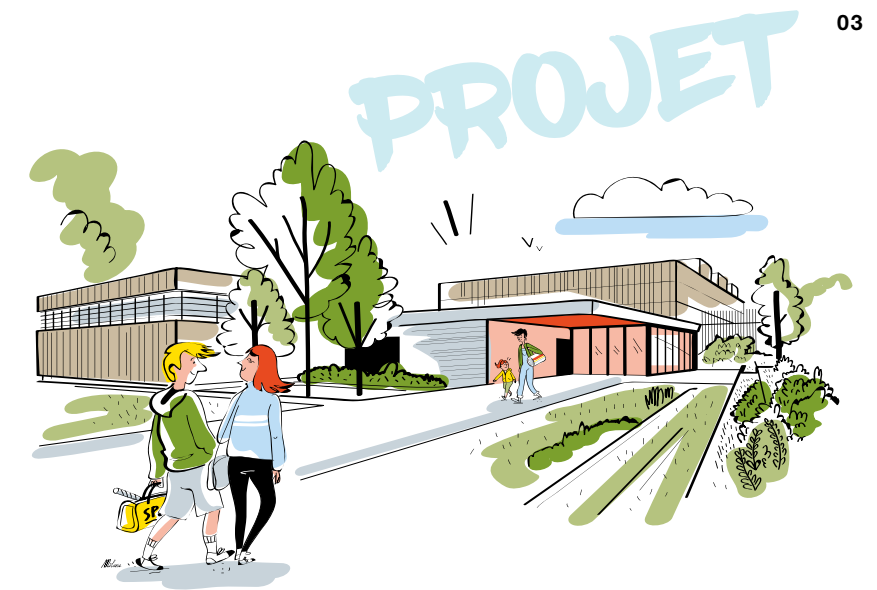
Depuis le 1^{er} février 2019, la société WARNING ASSISTANCE, fourrieriste agréé basé à Rillieux-La-Pape, est en charge de l'enlèvement, du gardiennage et de la restitution de ces véhicules ventouse sur la CCMP. Seuls la gendarmerie et les Maires des six communes sont habilités à faire enlever vos véhicules.

Le Président de la CCMP ne prescrit donc pas de mise en fourrière, pas davantage que les agents communautaires.

Vous ne pouvez pas contacter directement la fourrière. Toute demande d'un particulier pour l'enlèvement d'une voiture sur le domaine public doit donc être faite prioritairement auprès de la Police Municipale de sa commune qui peut solliciter jour et nuit (dimanches et jours fériés) le fourrieriste. Concernant les véhicules stationnés abusivement sur des terrains privés, il vous faut joindre la Gendarmerie Nationale.

Toutefois, le véhicule doit être identifiable. Dans le cas contraire, il s'agit d'un véhicule épave dont tout laisse à penser qu'il est abandonné (absence de plaque d'immatriculation, de roues, de portières, de moteur, de tableau de bord, etc.). Les véhicules épaves sont assimilés à des déchets et sont voués à la destruction. Depuis 2003, une convention existe entre le Conseil Départemental, le GIE Epav'Service et la CCMP pour évacuer et recycler ces véhicules dont une dizaine est évacuée par an. Là aussi, vous devez contacter polices municipales et gendarmerie nationale.

+ d'infos sur le site internet de la CCMP : www.cc-miribel.fr/services/prevention-et-securite/fourriere-intercommunale/



J'AI ENTENDU PARLER D'UN PROJET DE GYMNASE SUR MIRIBEL. OÙ VA-T-IL SE SITUER ?

Un nouveau gymnase communautaire est effectivement prévu d'ici la fin de l'année 2021 sur Miribel. Cet équipement répond à un réel besoin qui avait émergé en 2015, lorsque la CCMP avait fait réaliser un diagnostic de l'ensemble des pratiques sportives en salle sur son territoire qui a démontré un taux d'occupation extrêmement élevé des équipements sportifs. C'est pourquoi la CCMP, qui gère déjà le gymnase Saint Martin à Miribel et le gymnase Louis Armstrong à Beynost, a choisi de réaliser un troisième gymnase sur le site de La Chanal.

Rapidement, du fait de fortes contraintes spatiales et économiques, la réhabilitation de l'actuel gymnase a été écartée au profit de la construction d'un ensemble de bâtiments neufs sur l'emplacement de la piste d'athlétisme existante. Cette construction en structure bois

sera composée d'une salle multisports de 1509 m² (contre 600 m² aujourd'hui), d'un dojo (contre deux actuellement), d'une salle de danse et d'une salle polyvalente spécialisée qui accueillera le tennis de table ainsi que l'escrime.

En choisissant le cabinet d'architecture BRUHAT & BOUCHAUDY, la CCMP a tenu à ce que l'implantation du nouveau gymnase tienne compte de son environnement urbain et des habitations environnantes, notamment en termes de limitation des nuisances sonores et d'impact visuel. Ainsi, la salle multisports, qui représente le volume le plus imposant, sera semi-enterrée tandis que les trois salles spécialisées (danse, dojo et polyvalente) viendront s'aligner pour offrir une façade rythmée par des volumes de tailles progressives. Enfin, une toiture terrasse végétalisée, qui limite la hauteur des

constructions, viendra couvrir les vestiaires et les différents locaux de service. Pendant la durée des travaux, qui doivent démarrer au premier trimestre 2020, l'actuel gymnase restera en fonction. Une fois le nouvel équipement livré, la Commune de Miribel prendra à sa charge sa démolition. Le coût de l'opération est estimé à 6,8M€ TTC pour la CCMP, hors subventions éventuelles.

VOUS AUSSI AVEZ UNE QUESTION ? UNE REMARQUE ?

Écrivez-nous
par courrier (CCMP
1820 Grande rue,
01700 MIRIBEL)
ou directement sur
notre site internet
[www.cc-miribel.fr/
contact](http://www.cc-miribel.fr/contact)

PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT 2020-2026

PROPOSER DES LOGEMENTS AU PLUS PRÈS DES BESOINS DE CHACUN

UN PLH, C'EST QUOI ?

Accueillir de nouveaux arrivants, répondre à l'évolution des habitants déjà présents dans le parc de logements (parcours résidentiel), quel que soit leur niveau de revenu... Tels sont les enjeux auxquels se doit de répondre l'offre résidentielle d'un territoire, dans le but de satisfaire le besoin essentiel de se loger. Le Programme Local de l'Habitat (PLH), actualisé tous les 6 ans, permet d'établir un diagnostic du marché local de l'habitat, puis de poser des orientations précisant les principes et objectifs poursuivis et enfin de proposer un programme d'actions détaillant les moyens alloués. L'approbation du nouveau PLH est ainsiprévue pour la fin de l'année 2019.

SIX GRANDS CONSTATS À RETENIR DU DIAGNOSTIC

La réalisation du diagnostic est aujourd'hui achevée. Elle s'est appuyée sur une analyse statistique assez fine du territoire et sur la tenue de 4 ateliers thématiques réunissant collectivités, bailleurs sociaux, promoteurs et acteurs associatifs du logement : les ménages et leur logement ; le parc de logement existant ; la construction de logements depuis 2010 ; hébergement et réponses aux besoins spécifiques.

1 Des prix supérieurs aux autres territoires périurbains voisins

Le territoire de la CCMP offre un environnement économique dynamique et un cadre de vie de qualité, ce qui engendre une tension importante du marché immobilier. La proximité avec le centre de la Métropole lyonnaise accentue ce phénomène. Il en résulte une mixité sociale et générationnelle qui tend à s'amoindrir et une augmentation de la demande en logement social non satisfaite, dans un contexte de déficit important de logements locatifs privés.

Dans un contexte de forte attractivité sur un territoire physiquement contraint, permettre aux habitants de se loger selon leurs besoins est un défi au cœur des préoccupations de la CCMP. Faisant suite au premier Programme Local de l'Habitat adopté le 17 novembre 2011, la CCMP élabore aujourd'hui son deuxième PLH pour la période 2020-2026. Présentation du diagnostic et de l'état du logement sur le territoire.

2 Une croissance démographique qui tend à s'accélérer

Le Schéma de Cohérence Territoriale BUCOPA* fixe à la CCMP un objectif de construction de 3 070 logements sur la période 2016-2030. Ceci afin de répondre aux besoins générés par l'attractivité du territoire et de fluidifier les parcours résidentiels aujourd'hui contraints faute d'offre suffisante et diversifiée.

3 Un développement résidentiel concentré en zone déjà urbanisée

L'offre nouvelle de logements devra se concentrer au maximum dans l'enveloppe urbaine et être limitée en extension afin de limiter l'impact sur l'environnement et maîtriser les investissements publics inhérents à la création de logements (assainissement, voirie, services publics...) ainsi que le trafic automobile. Le PLH s'articulera donc avec le Plan Global de Déplacement et le futur Plan Climat Air Energie Territorial.

*Bugey, Côtière, Plaine de l'Ain

4 Près de 80 % du parc de 2030 existe déjà

Le parc actuel de logements se caractérise par une forte part de propriétaires occupants (67 % des ménages). Ces derniers vivent à 83 % en maison et un peu plus d'un tiers occupe un logement construit avant 1971. Les logements alloués par un bailleur privé représentent 18 % de l'offre et sont à 64 % des appartements (un tiers a été construit avant 1971). Les travaux d'entretien et de performance énergétique du parc existant représentent un enjeu important à prendre en compte. Le parc social, en grande partie ancien, a déjà fait l'objet de réhabilitations importantes.

5 Une population âgée, vivant en maison, de plus en plus importante

22% de la population a 60 ans ou plus. Les ménages âgés sont majoritairement propriétaires de leur logement et vivent surtout en maison. La capacité à faire évoluer ces logements avec le vieillissement de leurs occupants est donc un enjeu fort pour du territoire, au même titre que le développement d'une offre attractive de logements en centre-bourgs, à proximité des commerces et services pour ceux qui souhaitent quitter leur logement.

6 Des besoins spécifiques...

...émanant de personnes handicapées et/ou âgées en perte d'autonomie, de demandeurs d'asile - ne peuvent trouver de réponse dans le logement classique.

POURQUOI UN NOUVEAU PLH ?

- Pour mettre en adéquation la politique du logement et l'évolution sociodémographique du territoire
- Pour favoriser le renouvellement urbain et la mixité sociale
- Pour améliorer la performance énergétique du bâti
- Pour améliorer l'accessibilité du bâti aux personnes handicapées

23 500
HABITANTS
soit

9 110
MÉNAGES
sur le territoire
aujourd'hui

En 2030, le territoire
aura dépassé les

30 000
HABITANTS

67 %
des ménages
sont propriétaires
occupants

45 %
des ménages
sont âgés
de 55 ans et plus



91 % des ménages
ont au moins une voiture





**OLIVIER
PRÉMILLIEU**

*Chef de projet chez
Syndicat mixte BUCOPA*

**ISABELLE
CHANEL**

Directrice de l'ADIL

**NICOLAS
ANGEL**

Directeur de territoire Dynacité

**HABITAT
LOCATION
PARC SOCIAL
PARCOURS RÉSIDENTIEL
DENSIFICATION**

Regards croisés sur l'offre de logements du territoire

Quel état des lieux sur l'offre de logements du territoire de la CCMP ? Comment la politique de logement peut-elle amener à une diversification nécessaire du parc ? Quel impact sur le cadre de vie ? Autant de questions auxquelles Isabelle Chanel de l'ADIL*01, Nicolas Angel de Dynacité, bailleur social, et Olivier Prémillieu du syndicat mixte BUCOPA en**

charge du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT), répondent, partageant avec nous des analyses complémentaires.

Le marché du logement en Côtère est tendu de par sa proximité avec la Métropole lyonnaise, ses contraintes géologiques et un habitat très pavillonnaire. Quelle analyse en tirez-vous ?

Olivier Prémillieu : Après des décennies de création de logements de type pavillonnaire principalement, le territoire est désormais rattrapé par la nécessité d'offrir un habitat diversifié dans un espace contraint. A travers le PLH, les communes

doivent réussir à concilier un ensemble de contradictions : préserver un cadre de vie verdoyant, diversifier l'habitat et densifier les zones urbaines.

Nicolas Angel : Cette période est aussi marquée par une accélération de la croissance démographique qui se traduit par un important volume de demandes non satisfaites en logements sociaux (912), plus important que dans les territoires voisins. Ce marché ne souffre d'aucune vacance commerciale, le temps de dédit est d'1 mois au lieu de 3 en général et il bénéficie d'un patrimoine récent, neuf ou de l'ancien réhabilité depuis moins de 10 ans. Le taux de rotation dans le parc est très faible, les gens qui obtiennent un logement social le gardent précieusement !

Isabelle Chanel : A contrario, le parc locatif privé est peu développé, avec un patrimoine vieillissant. Cela entraîne deux conséquences : d'une part, compte tenu de loyers élevés

(10 et 12 euros le m²), certains profils sont exclus de ce marché locatif, comme par exemple les jeunes actifs, mais également les personnes disposant de revenus modestes ; d'autre part, en raison d'un marché tendu et d'une demande qui s'accroît, les propriétaires sont peu enclins à réaliser les travaux de rénovation de base. Par ailleurs, des locataires disposant de revenus importants pourraient avoir des exigences qui ne sont pas en adéquation avec l'offre et donc déménager très vite en s'orientant même vers d'autres territoires. L'absence ou le faible taux d'amélioration des logements pourraient également entraîner un basculement de certains logements vers de l'indécence (chauffage insuffisamment dimensionné, absence de ventilation, etc.). Des loyers élevés excluent aussi du marché certains profils comme par exemple les jeunes actifs, les personnes disposant de revenus modestes en l'absence de vacance sur le logement social. Informer et accompagner les bailleurs sur les aides à la rénovation seraient un axe de travail intéressant.

Comment la politique du logement accompagne-t-elle la grande diversité des besoins ?

OP : La CCMP est identifiée par le SCOT comme un pôle structurant avec

plus de 3000 nouveaux logements attendus d'ici 2030. Cela passe par une densification urbaine maîtrisée. L'enjeu réside dans les communes dotées d'une morphologie de village au sein desquelles persiste un gisement foncier mal exploité : beaucoup de maisons avec 1000 m² de terrain. Les propriétaires se séparent d'une partie de leur terrain pour financer leur retraite ou aider leurs enfants. Ce type d'opération peut s'avérer bénéfique ou néfaste en termes d'insertion urbaine. La politique du logement doit encadrer ce phénomène et en maîtriser sa temporalité, car l'afflux de nouvelles populations entraîne des travaux de voirie, un redimensionnement des réseaux ainsi que des équipements et des services publics supplémentaires.

NA : Le manque de foncier disponible et à un prix abordable est le principal frein au développement du parc social. La politique foncière doit permettre de développer tous types d'opérations afin de répondre à l'ensemble des besoins en logements des habitants.

IC : L'offre privée a des capacités de disponibilité immédiate. Il faudrait pouvoir convaincre certains propriétaires de l'intérêt de (re) mettre leurs logements sur le marché. Cela permettrait d'avoir une offre complémentaire au parc social et d'avoir une offre assez diversifiée pour proposer un parcours résidentiel. Les

freins à lever sont d'abord financiers : rénover un logement destiné à la location a un coût. Il faudrait une politique qui incite les propriétaires à franchir le pas. Certains bailleurs expriment parfois des craintes financières (risque d'impayé ou de dégradation) même si des dispositifs de sécurisation existent et pourraient être portés à leur connaissance.

Quel impact sur le cadre de vie dans l'avenir ?

NA : La croissance démographique aura une conséquence directe sur la politique de transport car il va devenir presque impossible à un foyer d'avoir 2 voitures en ville. Il faudra donc accueillir plus de population en centre-ville pour limiter les déplacements grâce à une proximité des services et des commerces, mais également développer des transports en commun qui permettront aussi bien d'aller travailler que de déposer les enfants à l'école.

OP : Le temps est venu de poser les bases : la stratégie foncière, la maîtrise de l'ensemble de la politique du logement par les collectivités. Le PLH est l'outil incontournable pour y parvenir à une échelle plus large que la commune.



ACADÉMIE DE MUSIQUE ET DE DANSE

DE LA CCMP

UNE NOUVELLE IDENTITÉ VISUELLE

Le nouveau logo est à l'image de l'équipe pédagogique de l'AMD : moderne, passionnée et avec du caractère ! On y identifie clairement l'académie grâce aux traits qui impulsent du rythme et de la résonance, comme des cordes d'instruments ou un égaliseur de musique amplifiée.

Le site internet et la plaquette de présentation de l'AMD ont également été entièrement retravaillés.



DU NOUVEAU À L'ACADÉMIE DE MUSIQUE ET DE DANSE !

> **720** élèves

> **30** disciplines enseignées

> **398** heures hebdomadaires d'enseignement

> **30** professeurs de danse et de musique diplômés d'État

> **40** manifestations organisées par an ouvertes gratuitement au public



Depuis une vingtaine d'années, l'Académie de Musique et de Danse (AMD) de la CCMP accueille les élèves avec une philosophie : tout mettre en œuvre pour épanouir les artistes en devenir, dans une ambiance bienveillante et ouverte d'esprit.

Offrir aux élèves et aux enseignants un cadre de travail adapté a toujours été une nécessité. C'est pourquoi des travaux d'agrandissement et de rénovation sont aujourd'hui envisagés.

POURQUOI RÉALISER DES TRAVAUX D'EXTENSION ET DE RÉNOVATION ?

Le bâtiment actuel, livré en 2007, n'est plus adapté aux nouveaux modes d'enseignement des pratiques musicales qui favorisent désormais les cours collectifs et nécessitent donc plus d'espace.

Depuis la rentrée 2017, par exemple, une soixantaine d'élèves débutants participent à une séance de 2 heures par semaine qui rassemblent 3 disciplines obligatoires normalement enseignées séparément (formation musicale, pratique collective, cours d'instrument). Ce type de séance permet d'avoir une approche globale de la musique et de directement mettre en pratique les apprentissages. D'autre part cela permet de limiter les déplacements des familles, ce qui peut représenter un frein à l'inscription de certains enfants.

L'objectif des travaux est donc d'offrir plus d'espace aux élèves, ainsi qu'à leurs professeurs, afin qu'ils puissent apprendre, pratiquer, échanger, partager et s'enrichir mutuellement dans les meilleures conditions.

QUELS TYPES DE TRAVAUX VONT ÊTRE RÉALISÉS ?

À l'extérieur du bâtiment, de grandes fenêtres seront apposées sur les extensions de manière à faire entrer la lumière dans les salles. À l'intérieur, deux salles de pratiques individuelles, une salle de pratiques collectives et une salle d'éveil musical et corporel pour les plus petits vont être créées. Une salle sera également mise à disposition de l'association des parents d'élèves Dypason. L'espace d'accueil et d'attente sera entièrement repensé, afin d'être plus spacieux. L'auditorium sera aussi rénové, dans le but d'atteindre une surface de 97 m², et il proposera un espace de rencontres et de spectacles chaleureux et accessible à tous. Enfin, ces travaux seront aussi l'occasion de revoir l'isolation thermique du bâtiment, d'améliorer l'acoustique de certaines salles et d'installer la fibre afin de développer les pratiques numériques dans les apprentissages.



QUEL BUDGET ?

Le coût de l'opération est estimé à 1,320 M€ TTC. La CCMP bénéficiera de 218 000 € de subvention accordés par le Conseil Départemental de l'Ain et 192 000 € de subvention accordés par la Région Auvergne-Rhône-Alpes.



QUEL CALENDRIER ?

Les travaux d'extension débuteront au cours du dernier trimestre 2019 pour une livraison estimée pour l'automne 2020. Pendant les travaux, l'école restera ouverte : en effet, afin de minimiser l'impact sur les enseignements, les travaux seront organisés en fonction du calendrier scolaire.



SOUTENIR L'INNOVATION DES PME AVEC LE FRENCH POC*

Dans notre précédent numéro, nous vous présentions le projet d'incubateur industriel, issu d'un partenariat public-privé entre la CCMP et des acteurs économiques locaux. Objectif : aider les PME à innover. Depuis, ce projet a trouvé un nom – « Le French POC », plateforme d'innovation industrielle – et s'est structuré en tant qu'association loi 1901. Prochaine étape : ouverture du French POC sur l'ancien site Philips à Miribel, en octobre 2019.



Lauréat de l'appel à projets « Tiers-lieux pour l'innovation » 2017 de la Région Auvergne-Rhône-Alpes, Le French POC a fait forte impression dans les milieux économiques et industriels et va bénéficier d'une subvention du Fonds Européen de Développement Régional (FEDER).

Par son nom et sa nature, **Le French POC* - plateforme d'innovation industrielle pour les PME** - annonce la couleur : tester des projets d'innovation portés par des PME en vue de les industrialiser et de les produire en France. En effet, quand la raison d'être d'une start-up repose sur une innovation forte, quand la plupart des grands groupes détiennent une unité innovation, il n'en va pas de même pour une entreprise de taille moyenne qui ne peut se permettre d'avoir des experts de tous les domaines, à temps plein, dédiés à l'innovation.

L'OFFRE DE SERVICES

- Une équipe dédiée pour superviser le projet d'innovation
- Des méthodes itératives et agiles de test & learn
- Des machines de prototypage
- Un comité de mentors pour tester le projet

DES PRODUITS INTELLIGENTS ET CONNECTÉS

Le fait de proposer, dans un premier temps, un accompagnement à l'innovation d'objets dits « mécatroniques » - combinant mécanique, électronique et informatique en temps réel - permet aux entreprises de réaliser des objets intelligents et connectés. Ces objets envahissent le marché, ce qui a tendance à réduire leur coût de revient. Toutefois, leur conception exige des compétences particulières que les entreprises ont rarement sous la main. Le French POC est en mesure de leur apporter ces ressources à travers une équipe dédiée à toutes les étapes d'innovation d'un projet et par l'implication d'un tissu industriel local expert en mécatronique.

* Proof of Concept ou Preuve de concept

PENSER « MISE SUR LE MARCHÉ »

L'autre spécificité du French POC est d'intégrer dès le début du projet d'innovation la notion de coût de revient. Ce parti-pris, connecté à un écosystème inspirant, est conçu pour faire gagner du temps aux PME : rencontrer les personnes clés, s'adosser aux meilleures technologies, tester pour concevoir un produit technologique innovant et industrialisable. Enfin, Le French POC est porté par une volonté politique locale forte avec la CCMP comme partenaire-fondateur public. Par ailleurs, la plateforme industrielle d'innovation étant une association loi 1901, et non une énième société de conseil, elle porte les mêmes valeurs qu'un service public.



THIBAUT CHAILLOUX
Conseiller technique, spécialiste en électronique

Diplômé de l'INSA Lyon et docteur en génie électrique sur les matériaux magnétiques, Thibaut a travaillé 2 ans pour le Commissariat à l'énergie atomique de Grenoble. Puis recruté par un grand groupe, il développe des solutions de protection électrique pour le véhicule électrique. Pour lui, « l'innovation inclut une prise de risque. Pour la maîtriser il faut savoir avancer de manière séquentielle. Bien structurer le travail tout en étant créatif. Ce que beaucoup d'entreprises ont du mal à faire. C'est pourquoi le concept du French POC m'a tout de suite séduit ». Son expertise représente une ressource rare pour les PME du territoire qui vont aussi y voir un second avantage : quelqu'un au centre des différents projets et à même de proposer des mises en relation judicieuses.

“ L'ouverture du French POC sur l'ancien site industriel Philips à Miribel est la concrétisation d'une ambition économique forte de la CCMP : créer une synergie entre le secteur public et le monde de l'entreprise pour produire de la valeur sur la Côte d'Azur.”

Pascal PROTIERE,
Président de la CCMP

Ingénieur en génie des matériaux, Alexandre plonge dans l'innovation dès son stage de fin d'études chez Faurecia, équipementier automobile de rang 1. « J'ai participé à la création d'un pare-choc et de pièces auto pour le futur véhicule autonome ». Il effectue ensuite des missions à fort caractère innovant dans des entreprises. « J'ai travaillé sur la gestion de projet d'une voiture volante pour Airbus ! Pour Plastic Omnium-Sigmatech, j'étais sur des sujets plutôt industriels. Ce qui était très complémentaire car il est essentiel d'avoir une vision industrielle de l'innovation. C'est pour ça que Le French POC m'a attiré, et aussi le fait de contribuer à la sortie sur le marché de nouveaux produits ».



ALEXANDRE DYJA
Business developer, expert en conception mécanique



*SIDO : salon européen leader de l'Internet des Objets qui s'est tenu à Lyon les 10 et 11 avril 2019.

PRIORITÉ AUX VÉLOS !

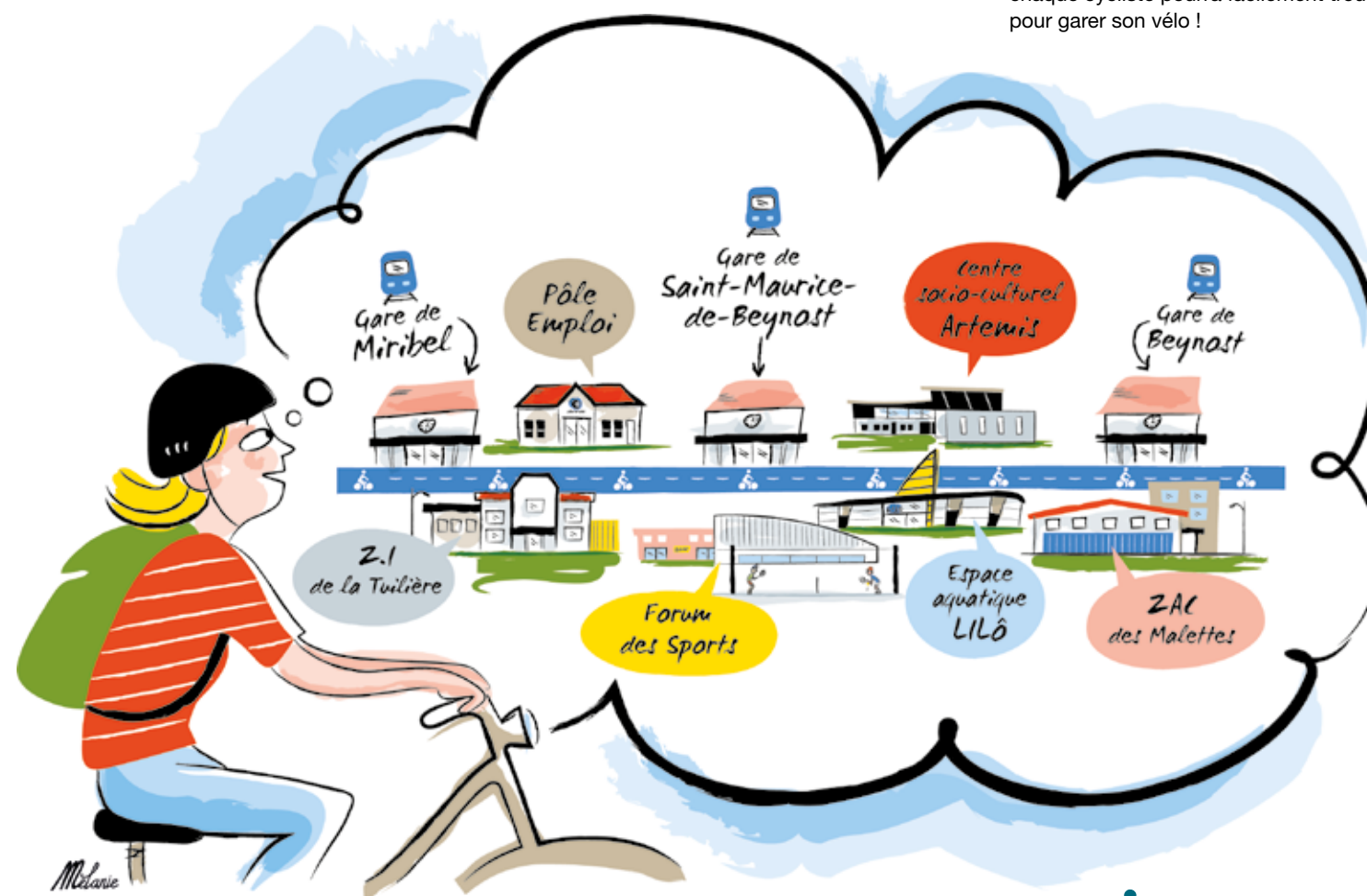
Dans le cadre de son Plan Global de Déplacement voté en 2016, qui vise à penser et à organiser la mobilité sur le territoire pour les 15 années à venir, la CCMP s'est engagée à densifier et à structurer son réseau cyclable, afin de favoriser les déplacements à vélo. Tour d'horizon des actions concrètes qui vont être mises en place dès 2019...

UN PROJET DE LINÉAIRE CYCLABLE ENTRE MIRIBEL ET BEYNOST

La CCMP envisage de réaliser, à l'horizon 2030, un itinéraire cyclable de 34 km qui traversera les 6 communes et qui sera composé de différents aménagements adaptés à la pratique cycliste. Première étape de ce projet d'envergure : un linéaire de 4,5 km va être aménagé dès 2020 entre les gares de Miribel et de Beynost, en passant par la gare de Saint-Maurice-de-Beynost.

Ce linéaire, parallèle à la départementale, permettra aux habitants de relier à vélo différents lieux emblématiques de la CCMP, comme l'espace aquatique Lilô, le Forum des Sports où va être construit le futur cinéma... Il permettra aussi de faciliter les cheminements des salariés entre la gare de Miribel et la zone industrielle de la Tuilière, et entre la gare de Saint-Maurice-de-Beynost et la ZAC des Malettes.

En fonction des secteurs, des tronçons seront exclusivement réservés à la pratique du vélo et les véhicules motorisés ne pourront pas y circuler (voies vertes). Sur d'autres tronçons, des chaussées à voie centrale banalisée seront créées, afin de donner une place plus importante aux cyclistes sur la voirie.



4,5 KM
DE LONGUEUR

800 000 €
FINANCÉS PAR LA CCMP

1 AN ENVIRON
LA DURÉE DES TRAVAUX
QUI DEVRAIENT DÉMARRER DÉBUT 2020

LA CRÉATION DE NOUVELLES PLACES DE STATIONNEMENT POUR LES VÉLOS

La réalisation de ce premier linéaire entre les gares de Miribel et de Beynost va être couplée, d'ici la fin de l'année 2019, avec l'installation de plus de 200 arceaux à vélo (couverts ou non) dans l'ensemble des 6 communes. Ces arceaux seront positionnés à proximité des lieux de vie (écoles, collèges, mairies, places de marchés, commerces...) et des pôles générateurs de déplacements (gares, Forum des Sports...). Ils seront financés par les communes : elles passeront, pour cela, commande du nombre d'arceaux qu'elles désirent installer auprès d'un prestataire unique désigné par la CCMP suite à la passation d'un marché public.

Des box à vélos avec fermeture sécurisée seront également installés à proximité des 4 gares. Grâce à ces nouvelles places de stationnement qui vont venir mailler le territoire, chaque cycliste pourra facilement trouver un emplacement pour garer son vélo !



ZOOM SUR LES CHAUSSEES À VOIE CENTRALE BANALISÉE

Avec ce type d'aménagement très novateur, la chaussée centrale réservée aux véhicules motorisés est étroite et la circulation y est à double sens. Les vélos circulent sur des pistes cyclables situées sur les côtés. Comme les véhicules motorisés n'ont pas la place de se croiser sur la chaussée centrale, ils doivent emprunter la piste cyclable après avoir vérifié qu'il n'y a pas de cycliste, ce qui les oblige à réduire leur vitesse. Ainsi, les cyclistes ont visuellement une place plus importante sur la chaussée : dans les endroits où le procédé a été expérimenté, il a été démontré qu'ils se sentent plus en sécurité, plus légitimes et mieux respectés. Les chaussées à voie centrale banalisée se développent beaucoup dans le milieu périurbain. On en compte notamment de plus en plus sur le territoire de la Métropole de Lyon : à Grigny, Feyzin, Fontaines-sur-Saône, Charly...



SITE INTERNET

LES ACTUALITÉS DU TERRITOIRE,

EN LIGNE !

Au mois d'avril, le site Internet de la CCMP

www.cc-miribel.fr

a été entièrement repensé pour mieux vous satisfaire !
 Vous y trouverez toutes les informations pratiques et actualités
 du territoire : loisirs, services, agenda, grands projets...

En parallèle, trois sites web annexes, respectivement dédiés
 à l'AMD, l'environnement et l'économie du territoire, ont été créés
 pour répondre avec une plus grande précision à vos attentes.

RENDEZ-VOUS SUR

www.amd.cc-miribel.fr**www.environnement.cc-miribel.fr**et **www.economie.cc-miribel.fr**

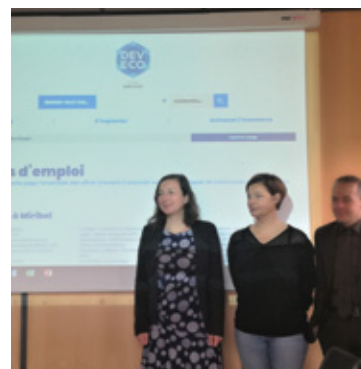
OFFRES D'EMPLOI

LA CCMP VOUS AIDE À TROUVER UN EMPLOI

Le 25 avril, une conférence de presse a eu lieu pour présenter la convention signée entre la CCMP et Pôle Emploi. Cette convention permet à la CCMP de relayer sur son site internet dédié à l'économie l'ensemble des offres d'emplois qui sont à pourvoir sur son territoire. C'est la première fois, dans la région Auvergne-Rhône-Alpes, qu'une collectivité mène ce type d'action.

Grâce à ce partenariat inédit, les offres d'emplois sont plus visibles des habitants, qu'ils soient actifs ou en recherche d'emploi, mais aussi des entreprises de la CCMP. Et une offre bien visible, c'est une offre qui a plus de chance d'être lue et donc pourvue !

**Retrouvez les offres Pôle
 Emploi du territoire sur le site
 économie de la CCMP :**
**[http://economie.cc-miribel.fr/
 emploi/offres-demploi](http://economie.cc-miribel.fr/emploi/offres-demploi)**



TRANSPORTS

ÇA BOUGE SUR LE RÉSEAU

COLIBRI !

Récemment, l'arrêt de la gare de Miribel et l'arrêt Madone, situé montée Neuve à Miribel, ont été aménagés afin de faciliter la montée dans les bus des personnes atteintes de handicaps ou équipées de poussettes.

Depuis le mois de février, des abribus ont également été installés aux arrêts des gares de Beynost et des Echets, ainsi qu'à l'arrêt Pilon où est située l'aire de covoiturage Porte 5. Destinés à abriter les voyageurs en cas d'intempéries, ils disposent d'un éclairage autonome par panneaux solaires. L'arrêt de la gare de Miribel sera prochainement équipé.

Enfin, la ligne Grand Parc va être remise en service entre le 8 juillet et le 31 août. Cette ligne, qui permet de relier le centre de Miribel au grand parc de Miribel Jonage, circule de 9h à 18h, du lundi au samedi (sauf les jours fériés), à hauteur d'un bus toutes les heures.

200 000 €**LE MONTANT INVESTI**

**par la CCMP depuis 2016 pour améliorer
 l'accessibilité et sécuriser des arrêts de bus.**

4 500 €**LE COÛT D'UN ABRIBUS**

COMMERCE

LE FISAC : C'EST REPARTI !

Suite à un appel à projets du Ministère de l'Economie, le Fonds d'Intervention pour les Services, l'Artisanat et le Commerce (FISAC) va être reconduit pour la période 2019-2021.

Ce dispositif de soutien au développement, porté notamment par l'État et la CCMP, permet de verser des aides directes à des entreprises réalisant un chiffre d'affaires inférieur à 1 M€ HT. Ces aides sont destinées, par exemple, à financer l'achat de matériel professionnel, l'aménagement du point de vente, la réalisation de travaux d'accessibilité...

Sur la période 2016-2018, le FISAC avait déjà permis d'aider 26 entreprises pour un montant total de 140 000 € versés.

Fort de ce succès, le FISAC 2019-2021 envisage d'aider une trentaine d'entreprises avec une enveloppe globale de 150 000 €. Des actions de formation sont également prévues, ainsi qu'un accompagnement des entreprises, commerçants et artisans qui souhaitent développer des projets numériques (service de vente en ligne, numérisation des stocks, visibilité sur les réseaux sociaux...).

**POUR EN SAVOIR PLUS
 SUR LE FISAC**

**Contactez le service
 DEVECO au 04 78 55 52 18**

150 000 €

**pour accompagner une trentaine
 d'entreprises de la CCMP**



SPORT

COMPLEXE BMX : ÇA AVANCE !

En 2013, la CCMP a acquis 5,6 hectares de terrain environ dans la zone du parc « ACTINOVE » à Thil pour y faire édifier un complexe BMX destiné à héberger le club Beynost BMX La Côtère (BBC). En effet, le site actuel, loué par le club à un propriétaire privé sur un terrain normalement inconstructible, ne permet pas d'accueillir le public dans des conditions réglementaires satisfaisantes et ne peut accompagner l'évolution sportive du club. C'est pourquoi, le 8 avril 2019, le Conseil communautaire a voté un budget de 1,8 M€ pour réaliser d'ici 2 ans le futur complexe qui comprendra :

- **un bâtiment avec rampes de départ et d'accès intégrées, des vestiaires, des sanitaires, une salle commune, une salle de musculation, un bureau pour les salariés du club, un local à vélos, un local de stockage...**
- **une piste de BMX moderne,**
- **une trentaine de places de parkings permanentes.**

Ce complexe permettra au club Beynost BMX La Côtère, actuellement en DN2 (210 licenciés, 13e club français) d'organiser des manifestations et d'accueillir des compétitions de niveau national, voire international, qui généreront d'importantes retombées économiques, contribuant ainsi au rayonnement et à l'attractivité de la Côtère.



Transfert des compétences "EAU POTABLE" et "ASSAINISSEMENT COLLECTIF" des communes à la CCMP : quelles conséquences pour les usagers ?

Depuis 2012, la CCMP gère le Service Public de l'Assainissement Non Collectif (SPANC). Au 1er janvier 2020, c'est l'ensemble du cycle de l'eau qui sera géré par la CCMP puisqu'elle aura en charge également la gestion de l'eau potable et l'assainissement collectif des eaux usées. Panorama des conséquences de ce transfert de compétence imposé en partie par la loi.

EAU POTABLE : CE QUI VA CHANGER

Depuis de nombreuses années, les communes de la CCMP ont confié la production, l'acheminement et la distribution de l'eau potable à 3 syndicats :

- Miribel, Neyron, Saint-Maurice-de-Beynost et Beynost au SIENEL (Syndicat Intercommunal des Eaux du Nord Est de Lyon),
- Thil au Syndicat Intercommunal des Eaux Thil-Niévroz,
- Tramoyes au Syndicat Intercommunal d'Eau Potable Bresse Dombes Saône.

Chaque syndicat a délégué l'exploitation de ce service (entretien, suivi de la qualité de l'eau, facturation aux abonnés, etc.) à un prestataire privé.

En 2020, seul le SIENEL, dont le périmètre est totalement inclus dans celui de la CCMP, va disparaître au profit de la CCMP.

ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES : CE QUI VA CHANGER

Aujourd'hui, 8 structures interviennent dans la collecte, le transport et l'épuration des eaux usées : les 6 communes de la CCMP et 2 syndicats (le SIVU - Syndicat Intercommunal à Vocation Unique de Beynost et de Saint-Maurice-de-Beynost et le SAMINE - Syndicat d'Assainissement des communes de Miribel et de Neyron). Tramoyes gère sa propre station d'épuration. À Thil, les habitants sont majoritairement équipés

de systèmes d'assainissement non collectif : un réseau d'assainissement collectif, qui relie la commune à la STEP de Nievroz, est actuellement en cours de construction.

En 2020, les communes n'interviendront plus dans le domaine de l'assainissement et le SIVU et le SAMINE, dont les périmètres sont intégrés à la CCMP, vont disparaître au profit de la CCMP.



QUELLES CONSÉQUENCES POUR LES USAGERS ?

LA CRÉATION D'UN SERVICE DÉDIÉ À LA CCMP

Un Service de l'Eau va être créé au sein de la CCMP, intégrant le SPANC, qui sera notamment chargé de répondre aux questions des usagers (demande de raccordement au réseau d'assainissement collectif, etc.).

À partir de 2022, la CCMP choisira un prestataire pour assurer la distribution de l'eau potable et un autre pour gérer le réseau d'assainissement collectif des eaux usées. D'un point de vue technique, rien ne changera pour les usagers : en cas de problème sur une canalisation, par exemple, ils pourront, comme aujourd'hui, contacter le prestataire concerné grâce au numéro d'urgence figurant sur leur facture d'eau.

LA POURSUITE DES GRANDS PROJETS DÉJÀ ENGAGÉS

Indépendamment du transfert de la compétence, des travaux importants avaient été programmés sur les 10 prochaines années par les communes et les syndicats compétents. Des travaux justifiés par l'augmentation de la population, la mise aux normes des installations et l'amélioration de la qualité de l'eau pour les administrés. Ainsi, la CCMP s'engage à poursuivre

ce programme d'actions et à investir près de **20 millions d'euros d'ici 2030** pour :

- la mise en production d'une nouvelle ressource en eau par forage profond sur le champ captant de Miribel, ainsi que la construction d'un château d'eau aux Echets (9 millions d'euros),
- la construction d'une nouvelle station d'épuration à Beynost (6 millions d'euros, mise en service prévue en 2022),
- la poursuite de la création de réseaux d'assainissement séparatifs à Beynost et à Miribel (3,5 millions d'euros).

UNE HAUSSE DU PRIX DE L'EAU MAÎTRISÉE

En fonction du principe « l'eau paie l'eau », les très importants investissements programmés engendreront une hausse du prix de l'eau. Toutefois, la mutualisation des services au niveau de la CCMP permettra de mieux maîtriser cette hausse. En effet, le fait de n'avoir plus que 2 prestataires, au lieu de 9 actuellement, va permettre de favoriser les négociations avec les entreprises privées et donc de rationaliser les coûts. L'objectif est également d'homogénéiser la redevance assainissement à l'horizon 2029 à l'échelle de toute la CCMP, pour que tous les usagers paient un tarif unique.

4 puits de captage :

1 à Thil et **3** à Miribel

2 sources captées à Saint-Maurice-de-Beynost

11 ouvrages de stockage de l'eau potable représentant **7 500 m³**

200 km de réseaux de distribution de l'eau potable

3 stations d'épuration (Tramoyes, Beynost et une station d'épuration à filtres plantés de roseaux à Thil)

150 km de réseaux d'assainissement

4 AVRIL

MAS DE ROUX
À BEYNOST

150
PERSONNES

30 AVRIL

79
CLASSES

1 000
ÉLÈVES



9 MARS

SAINT-MAURICE-DE-BEYNOST

RENDEZ-VOUS !

EN SAVOIR ⊕



sur l'AMD
Académie de Musique
et de Danse
Viviane PAPON-VIDAL
vpaponvidal@
cc-miribel.fr
04 78 55 55 60



sur le Grand Parc
Valérie MARION
marion@grand-parc.fr



sur vos commerçants
avec l'ACA
Chahines BOUMYA
contact@aca-ccmp.fr

JUILLET

8 > 17

SEMAINES SPORTIVES

BMX, sarbacane, golf, pétanque,
boxe éducative, tennis, escalade, tir à l'arc, taekwondo
Inscriptions auprès des centres de loisirs de Beynost,
Miribel, Neyron, Saint-Maurice de Beynost ou Tramoyes.
Plus d'informations au 04 78 55 52 18.

10 > 20

« LIVRES À L'EAU », DANS LE CADRE DE LA FÊTE DU LIVRE JEUNESSE

Les mercredis, vendredi et samedi de 15 à 19h
Bibliothèque d'été, détente, lecture, animations...
Événement gratuit.

Plage du Fontanil et aire de jeux
du Castor au Grand Parc.

JUIN / JUILLET

28 > 3

SWING SOUS LES ÉTOILES

Esplanade
de la Madone, Miribel.

En savoir plus
sur la programmation
et la billetterie :
www.swing-sous-les-etoiles-miribel.com

AOÛT / SEPTEMBRE

29 > 01

WOODSTOWER 21^e ÉDITION.

Plage du Fontanil, Grand Parc.
Plus d'informations sur woodstower.com
Navettes Colibri gratuites au départ de la CCMP

SEPTEMBRE

SAMEDI

21

FÊTE DE L'AUTOMNE

L'art du partage.
Rendez-vous à l'Iloz,
Grand Parc.

21 > 22

JOURNÉES EUROPÉENNES DU PATRIMOINE

Plus d'informations
sur www.dombes-cotiere-tourisme.fr

OCTOBRE

DIMANCHE

13

JOURNÉES NATIONALES DU CARILLON

Esplanade de la
Madone, Miribel.

OCTOBRE À DÉCEMBRE

"CIRCULEZ IL Y A TOUT À VOIR"

Spectacles, ateliers,
lectures, rencontres et
projections dans toutes
les bibliothèques
de la CCMP.

Plus d'informations
prochainement sur
[cc-miribel.fr/vos-loisirs/
culture/lecture-publique/](http://cc-miribel.fr/vos-loisirs/culture/lecture-publique/)

31 AOÛT >
3 NOVEMBRE

LES PRATIQUES DU NATUREL

- Exposition : Jean Branciar.
- Espace lecture thématique.
- Ateliers ludiques pour toute la famille.
- Médiation à l'accueil de L'ïloz :
documentation spécialisée, animateur
nature de L'ïloz, sciences participatives
Gratuit, inscription conseillée.
Rendez-vous à l'Iloz, Grand Parc.

UNE VISION CIRCULAIRE

SOPHIE BERLIER

Directrice
de Côtierre Avenir

POURQUOI CE LIEU ?

« C'est un lieu de rencontre où des personnels en insertion recycle les objets et textile que les habitants déposent ou achètent pour qu'ils aient une seconde vie. Tout ça crée du lien et du sens. »

AVENIR CÔTIÈRE, C'EST :

- 1 association avec 30 salariés et 200 clients par an
- 1 chantier d'insertion, Sols'tisse
- 1 lieu de vente dédié
- 100 personnes qui retrouvent un emploi par an
- 5500€ de subventions de la CCMP

À quoi sert une recyclerie ?

Une recyclerie a d'abord une fonction sociale et économique. Sa vocation première est d'être une passerelle permettant aux salariés en insertion de rebondir vers un emploi pérenne et d'acquérir des compétences. Elle a ensuite une vocation environnementale évidente. Elle permet ainsi aux habitants d'un territoire de faire don de leur mobilier, électroménager, livres, jouets ou textile au lieu de les jeter en déchèterie ou, pire, avec les ordures ménagères. Ces actions contribuent à réduire le coût de traitement des déchets à tous les niveaux (collectivités, coût de transport, coût de la destruction, impact sur l'environnement). Ces dons valorisés par les salariés sont vendus à prix modérés à la recyclerie. Ce réemploi permet de limiter la production de matières nouvelles et favorise

l'acquisition à moindre coût de biens de consommation. Une recyclerie génère ainsi une économie circulaire de proximité, porteuse de sens pour tous.

Quel bilan tirez-vous de cette activité depuis sa création en 2012 ?

Association loi 1901 dédiée à l'insertion socio-professionnelle depuis plus de 30 ans, Côtierre Avenir a développé la Recycle de Sols'Tisse en complément de la mise à disposition de personnel, son activité historique. Aujourd'hui, la recyclerie dégage un bilan très satisfaisant mais doit se faire davantage connaître des habitants du territoire. Ses deux unités La Boutique et La Recycle sont réunies depuis peu sur le site proche de la déchèterie de Montluel. Et différents points d'apport volontaire sont présents sur la CCMP et la 3CM pour offrir une solution de dépôt et de stationnement adaptés et au plus près des habitants.

Quels sont vos projets de développement ?

Acquérir du matériel pour favoriser le réemploi (aérogommeuse) pour décaper les meubles sans les abîmer afin de les relooker. Proposer aux entreprises du territoire un service d'enlèvement de textiles via le passage régulier d'un véhicule de dépôt sur leur site. Enfin, nous sommes très intéressés et déjà impliqués dans le projet d'une nouvelle déchèterie intercommunale sur l'ancien site Philips à Miribel auprès de laquelle nous pourrions ouvrir un nouveau lieu de travail. Cette proximité est essentielle, car c'est en donnant des objets et en achetant que les habitants peuvent accomplir un geste citoyen et écologique, et ainsi comprendre et adhérer à notre démarche d'économie sociale et solidaire.

En savoir plus sur la Recycle de Sols'Tisse :
www.cotierre-avenir.fr